

# LES PAYSAGES À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT

## VERS UNE ANALYSE DES UNITÉS PAYSAGÈRES

- MÉTHODOLOGIE
- DOUZE UNITÉS PAYSAGÈRES
- CLÉS DE LECTURE

Le croisement de l'ensemble des informations analysées au cours de cette étude à l'échelle départementale permet de mettre en avant un certain nombre de constantes paysagères à l'échelle de territoires restreints.

Ces territoires, relativement homogènes du point de vue paysager, constituent les unités paysagères.

## Méthode de détermination des unités paysagères

Le découpage du département en unités paysagères est directement fondé sur les thèmes abordés dans le cadre de l'analyse départementale.

En premier lieu, ce découpage territorial s'appuie donc sur la perception d'ambiances, ou de «familles» d'ambiances.

L'analyse cognitive intervient dans un second temps, afin de compléter ce premier regard sensible par une analyse des thèmes géographiques caractéristiques de l'unité. Cette deuxième étape permet notamment l'identification de limites concrètes et de critères objectifs de définition.

### LES UNITÉS PAYSAGÈRES ONT AINSI ÉTÉ DÉFINIES PAR LE BIAIS D'UNE APPROCHE SENSIBLE...

Une unité paysagère se définit par une homogénéité des impressions qui sont perçues sur son territoire, ou, du moins, par une récurrence de certaines ambiances déterminantes.

### ... COMPLÉTÉE PAR UNE APPROCHE ANALYTIQUE.

L'analyse porte sur des paramètres géographiques dont la répartition, à l'échelle du département, suit une logique de distribution non homogène et lisible. Sont ainsi principalement pris en compte :

- la géomorphologie ;
- les boisements ;
- la trame bocagère ;
- les orientations agricoles ;
- les matériaux de construction.

D'autres éléments peuvent intervenir, mais de manière moins systématique (répartition du bâti, essences végétales spécifiques, caractéristiques architecturales, réseaux hydrographiques, etc.).

Une unité paysagère se définit par un certain nombre de paramètres géographiques homogènes. Ces paramètres sont ceux qui s'expriment le plus fortement dans les paysages de l'unité et qui sont reliés aux ambiances clés ressenties dans cette même unité.

### A PROPOS DE L'ÉCHELLE D'ÉTUDE...

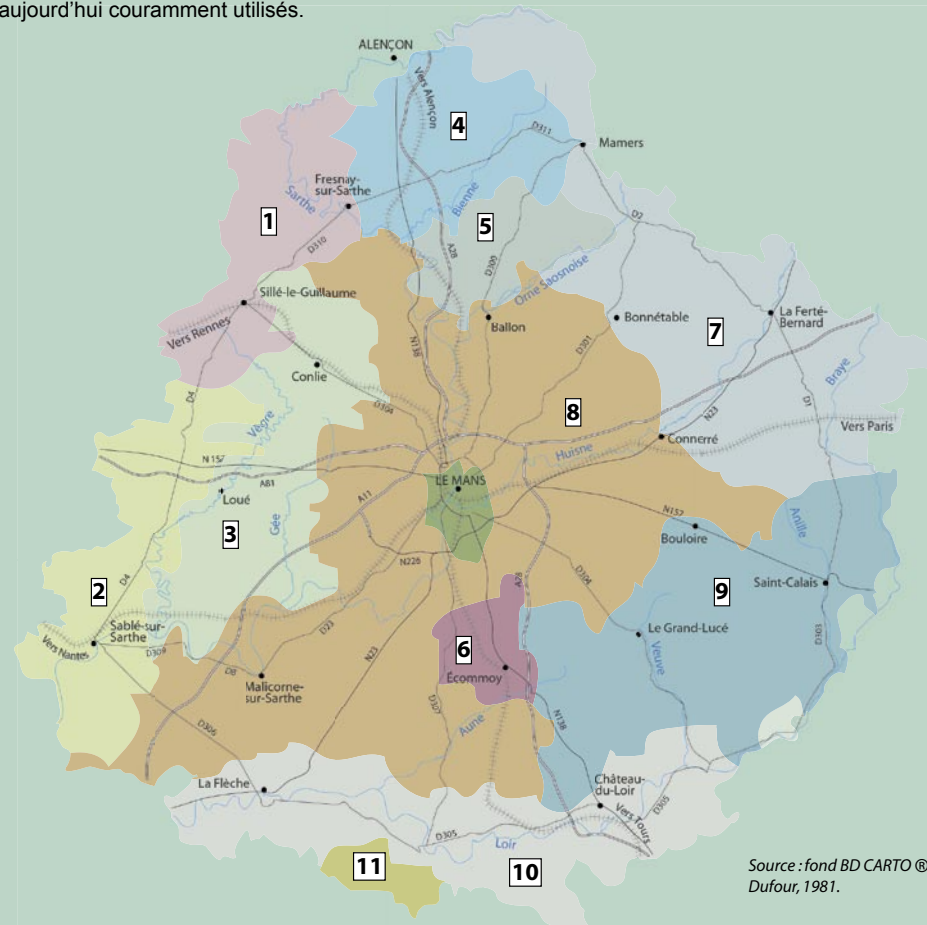
Les unités paysagères sont de taille variable, mais toujours compatible avec une analyse à la fois transversale et synthétique des paysages. Il s'agit en effet d'appréhender la richesse des paysages sarthois, d'accéder à la connaissance approfondie d'un département qui peut se prévaloir d'une grande diversité paysagère, sans pour autant prétendre à une quelconque exhaustivité.

Les surfaces relativement importantes des unités paysagères qui découlent de ce choix justifient un certain niveau de variabilité interne : une unité est toujours composée, elle-même, de l'assemblage de divers faciès paysagers récurrents.

Les analyses ont été menées à une échelle de travail oscillant autour du 1/75 000 (indépendamment de l'échelle de restitution graphique). Cette échelle permet d'aboutir à un découpage départemental qui ne soit pas trop morcelé.

## Découpage du département en unités paysagères

Il existe d'ores et déjà de nombreux découpages du département en microrégions selon des critères différents (historiques, administratifs, agricoles, etc.). Ces critères sont partiellement reliés aux problématiques paysagères et constituent des références intéressantes. C'est le cas, en particulier, de la carte des petites régions agricoles de la DDAF (1973). Celle-ci est fondée sur des pratiques agricoles, qui s'expriment très fortement dans les paysages. Les noms des microrégions ainsi définies sont encore aujourd'hui couramment utilisés.



Source : fond BD CARTO © (IGN) ;  
Dufour, 1981.

Les régions agricoles de la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt

1 - Bocage des Alpes mancelles	}	Massif ancien	7 - Perche
2 - Bocage sabolien			8 - Vallée de la Sarthe et région mancelle
3 - Champagne mancelle	}	Plaines	9 - Plateau calaisien
4 - Plaine d'Alençon			10 - Vallée du Loir
5 - Saosnois	}	Pays marneux	( 11 - Beaugeois : pour mémoire )
6 - Belinois			



## CLÉS DE LECTURE

## Organisation des thèmes d'analyse de chaque unité paysagère

**APPROCHE SENSIBLE**

Le premier paragraphe s'attache à mettre en évidence la palette des ambiances qui caractérisent les premiers contacts avec l'unité paysagère. Ce premier paragraphe est illustré par un schéma représentant le fonctionnement visuel de l'unité paysagère dans une situation récurrente, représentative de l'unité paysagère.

**LIMITES**

Le deuxième paragraphe, illustré par une carte, présente les limites de l'unité paysagère. Les espaces de transition y sont décrits.

**APPROCHE ANALYTIQUE**

Selon les spécificités des paysages de l'unité, l'approche analytique aborde des thèmes différents. Ne sont analysés que ceux qui caractérisent le mieux l'unité. Chaque thème peut, si la compréhension des paysages actuels le nécessite, être étudié sous un angle historique. Des illustrations variées (photos, dessins, cartes, etc.) explicitent les propos.

**QUELQUES SITES REMARQUABLES**

Cette partie présente quelques sites que leur valeur paysagère et leur renommée rendent remarquables à l'échelle de chaque unité paysagère. Ces sites peuvent ne pas forcément présenter toutes les caractéristiques essentielles de l'unité paysagère, mais n'en sont toutefois jamais complètement déconnectés. Ils permettent de mettre en évidence la richesse paysagère d'une unité, sa valeur patrimoniale, et de la rattacher à des éléments reconnus comme des repères dans le patrimoine paysager départemental.

**POINT PARTICULIER**

En fin d'analyse de l'unité paysagère, un thème particulier est traité. Il permet :

- soit d'avoir une vision plus détaillée que le niveau général de l'information sur un point très représentatif de l'unité paysagère ;
- soit d'aborder l'unité paysagère sous un angle original.

**SYNTHÈSE**

L'analyse de l'unité paysagère se clôt par une carte de synthèse qui rappelle l'ensemble des éléments abordés. La légende qui s'y rapporte est composée d'une base commune à toutes les unités paysagères, complétée par quelques informations spécifiques.

**MOTS CLÉS**

Complétant la carte de synthèse, une liste de mots clés permet d'appréhender succinctement les principales caractéristiques de chaque unité paysagère.

## Clés de lecture pour la cartographie

**ECHELLE**

Une échelle métrique est précisée pour chaque carte. Leur nombre a été limité à quatre dans un souci de clarté. Des plus petites unités paysagères aux plus vastes, les échelles sont les suivantes :

- 1/150 000 pour les unités paysagères n°5, 9 et 11 ;
- 1/200 000 pour les unités paysagères n°3 et 10 ;
- 1/260 000 pour les unités paysagères n°1, 2, 6, 7 et 8 ;
- 1/360 000 pour les unités paysagères n°4 et 12.

**CARTE DES LIMITES**

Cette carte qui introduit l'analyse de l'unité paysagère présente les informations nécessaires à la compréhension et à la localisation des informations traitées. Sont ainsi représentés :

- le relief ;
  - quelques altitudes clés ;
  - les boisements\* ;
  - les cours d'eau\* ;
  - les routes\* ;
  - les agglomérations\* ;
  - les départements limitrophes de la Sarthe.
- \* Tous sont représentés, mais seuls les princip(ales)aux sont nommé(e)s.

Le graphisme des limites exprime la nature des transitions entre deux unités paysagères voisines :

- très progressives (plus de 3 kilomètres) ;
- plus franches (moins de 3 kilomètres).

**CARTE DE SYNTHÈSE**

La légende des cartes comprend trois grandes familles d'informations :

- les composantes paysagères ;
- les éléments liés au fonctionnement visuel ;
- les sites particuliers.

**Les composantes paysagères**

Sont définis :

Les *espaces présentant les caractéristiques principales de l'unité paysagère* : ces caractéristiques sont rappelées dans la légende propre à chaque unité.

Ils sont complétés ou nuancés par quelques éléments plus spécifiques exprimant des niveaux de variabilité interne à l'unité paysagère :

**1. Les espaces présentant des formes spécifiques de relief**

*Espace au relief très plan*

*Espace de transition au relief légèrement marqué*

*Espace très peu vallonné*

*Espace modérément vallonné*

*Espace typique de plateau avec des vallées profondément encaissées*

*Espace de relief contrasté et désordonné*

*Espace fortement contrasté*

Ces éléments de relief peuvent être reliés au fonctionnement visuel dans la mesure où ils génèrent des paysages « ouverts » à « fermés ».

**2. Les espaces caractérisés par une présence arborée spécifique**

*Espace très peu arboré*

*Espace densément bocager*

*Espace boisé (comprenant également des espaces à dominante boisée)*

Ces formations arborées jouent également un rôle dans le fonctionnement visuel, en générant des paysages « ouverts » à « fermés ».

## CLÉS DE LECTURE

**3. Les espaces spécifiques de vallées**

*Vallées du Loir et de ses affluents:*

*Vallée du Loir*

*Vallée emblématique* (relief en « U », végétation arborée dense, bâti)

*Vallée caractéristique* (relief en « U », végétation arborée dense)

*Vallée marquée* (coteaux marqués, végétation arborée dense)

*Vallée peu marquée* (coteaux légèrement marqués, végétation arborée dense)

*Vallée typée de l'Huisne* (large fond, coteaux localement abrupts, prairies et élevage bovin, carrières)

*Vallée évasée de l'Orne saosnoise* (large fond, coteaux très peu marqués, prairies et élevage bovin)

*Vallée fortement marquée par le relief et la végétation* (hors espaces intégralement concernés par un relief contrasté)

*Vallée marquée par le relief et la végétation*

*Coupure verte* (vallée arborée exprimant un contraste par rapport à un contexte peu arboré)

Ces vallées définissent globalement des espaces au fonctionnement visuel fermé, à l'exception des plus larges qui peuvent présenter une alternance de secteurs ouverts et fermés, en fonction de la densité arborée notamment (Orne saosnoise et Huisne). Les autres grandes vallées qui ne font pas l'objet d'une légende spécifique (Sarthe, basse Orne saosnoise et basse Huisne) constituent une unité paysagère à part entière : « Vallée de la Sarthe ».

**4. Les espaces caractérisés par du bâti typé**

Le *gradient de répartition du bâti troglodytique* exprime la décroissance de la densité des troglodytes, de l'est vers l'ouest, dans la « Vallée du Loir ».

Le *gradient habitat groupé - habitat dispersé* qui caractérise l'unité « Paysages contrastés de l'ouest » expriment la prédominance de l'habitat groupé vers l'ouest et celle de l'habitat dispersé vers l'est.

Ces zonages peuvent jouer un rôle dans le fonctionnement visuel (notion de rythme, en particulier).

**5. Les espaces influencés par les unités paysagères limitrophes**

Dans la "Vallée de la Sarthe", ils caractérisent des espaces de transition où les caractéristiques de l'unité paysagère et de sa voisine se mélangent.

**6. Les sous-unités paysagères**

Dans la "Vallée de la Sarthe", ce sont des enclaves aux caractéristiques paysagères distinctes.

**Les éléments liés au fonctionnement visuel**

Sont localisés :

Les *paysages vitrines* sont les paysages perçus par un grand nombre d'observateurs transitant par le département. Ces paysages acquièrent ainsi une portée particulière, au-delà de leurs qualités propres. Ont été retenues les autoroutes et les principales lignes de chemin de fer.

Les *paysages polarisés* vers un élément paysager clé correspondent aux abords d'un élément paysager incontournable par ses proportions, par sa mise en scène paysagère, ou encore par sa renommée. Au sein de ces paysages polarisés, les regards sont captés par l'élément clé.

Les *repères visuels* sont des points d'appel visuel polarisant les vues à petite échelle et permettant l'orientation sur le territoire.

Les *espaces « balcons »* sont des points hauts globalement favorables au développement de vues panoramiques.

Les *panoramas* sont des sites ponctuels depuis lesquels des points de vue remarquables ont été identifiés.

Les *axes structurants* sont des lignes de force des paysages (elles-mêmes souvent liées au relief) dont l'orientation influence fortement la lecture des paysages.

**Les sites particuliers**

Sont définis :

Les *sites remarquables* sont des sites que leur valeur paysagère et leur renommée rendent remarquables à l'échelle de chaque unité paysagère. Ces sites peuvent ne pas forcément présenter toutes les caractéristiques essentielles de l'unité paysagère, mais n'en sont toutefois jamais complètement déconnectés. Ils permettent de mettre en évidence la richesse paysagère d'une unité, sa valeur patrimoniale, et de la rattacher à des éléments reconnus comme des repères dans le patrimoine paysager départemental. La sélection présentée a une valeur exemplaire mais ne prétend pas à l'exhaustivité.

Les *espaces urbanisés en évolution* sont des espaces déjà aménagés et urbanisés mais dont les potentialités évolutives s'expriment dans les paysages : empreintes d'aménagements récents, travaux en cours, etc.

Les *bourgs ou centres bourgs à fort potentiel paysager* présentent des éléments remarquables : bâti, végétation, environnement naturel, point de vue, etc. La sélection présentée a une valeur exemplaire mais ne prétend pas à l'exhaustivité.

N.B. : Les termes en italiques renvoient au contenu de la légende des cartes de synthèse.